STATION-SERVICE PHILIPS
T.S.E
DEPANNAGE
RÉVISION
REPARATION
SCRÉPEL-POLLET
Station Service PHILIPS
LILLE, 73, rue Esquermoise. T. 700.19
ROUBAIX, 138, Grande Rue. T. 362.26

IMPORTANTE SOCIÉTÉ CHERCHE SOUS-TRAITANT FRANÇAIS
POUVANT ACCEPTER TRAVAUX
DE BATTAGE DE PALPLANCHES
URGENT
Etabl. DAEMEN FRÈRES
29, RUE ESQUERMOISE — LILLE

"L'Electricité ! c'est l'avenir des jeunes"
Etudes chez vous, sans interrompre vos occupations, la plus jeune et la plus passionnante des sciences
L'ÉLECTRICITÉ ET SES APPLICATIONS
En 6 mois, grâce à notre méthode moderne d'enseignement pratique professionnel, vous deviendrez l'expert recherché dans l'industrie, le Cinéma, la Télévision, l'Ampli-Radios etc.
INSTITUT ELECTRO-RADIO
9, RUE DE TÉHERAN — PARIS 8e
Service B
Ouvert toute l'année, même pendant les vacances, 6 mois pour modeler pratiquement votre horaire programme
"L'ÉLECTRICITÉ ET SES APPLICATIONS MODERNES"
PRÉPARATION AUX DIPLOMES D'ÉTAT

On demande pour Chantiers du Nord de la France des
contre-maîtres maçons, des maçons, des charpentiers, des ouvriers spécialisés
pour tous travaux de béton Logés et nourris
Entreprise Générale de Construction Joseph EOESON
44, Avenue du Peuple Belge, 44
— à LILLE —

ANNONCES LÉGALES

COUR D'APPEL DE DOUAI. — Le nommé LELEU Charles-Emile, cultivateur à Petite-Forêt, rue Ferrer, a été condamné par arrêt de la Cour d'Appel de Douai du 7 octobre 1943, à six mois de prison et dix mille francs d'amende, pour fraude commerciale (écrémage de lait). La Cour a ordonné l'insertion de l'arrêt dans les journaux « Le Grand Echo du Nord » et « Le Réveil du Nord », et l'affichage pendant sept jours à la porte extérieure de la Mairie de Petite-Forêt et à la porte extérieure du domicile du condamné, le tout par application des articles 1, 3, 7, 101 du 1er août 1905. — Vu : le Procureur Général : Ch. FONTANGES. Pour extrait, le Greffier : Victor LEFEBVRE.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX. — Faillite Clémence STOCKMAN, teinturière dégraisseuse, précédemment à Roubaix, 93, rue des Fleurs, et actuellement à Mouvaux, 88, rue de Turenne. — Messieurs les Créanciers sont avisés qu'il a été déposé au Greffe du Tribunal, par Me BOSQUET, syndic, l'état des créances vérifiées dans ladite faillite Aux termes de l'article 495 modifié par le décret du 5 août 1935 et en vertu du décret du 29 novembre 1939, tout créancier vérifié ou porté au bilan est admis pendant 30 jours à dater de la présente insertion à formuler des contredits ou des réclamations au Greffe, soit par lui-même, soit par mandataire par voie de mention sur l'état susvisé. — Le Greffier du Tribunal : R. VITOU 19.123

Etudes de Me Raoul EDOUARD, Licencié en Droit, Avoué à Saint-Omer, 25, rue Henri Dupuis et de Me Gustave MONROY, Notaire à Saint-Omer, 15, rue Henri Dupuis. — **LICITATION LEJEUNE.** — Commune de Blendecques — **Une Maison à Usage d'Habitation à vendre par licitation, le Lundi 27 Décembre 1943,** à 14 heures (heure allemande), en l'étude et par le ministère de Me MONROY, Notaire à Saint-Omer, commis à cet effet : Commune de Blendecques : Une Maison à usage d'habitation sise au lieudit « Fort Mahon ou l'Arabie », tenant du couchant à GUILMAIN-MACHART, du levant à Mme SACEPÉ-BECLIN, du Nord à GUILMAIN-MACHART, et du midi à un chemin. — **Mise à Prix : 4.000 francs.** — En exécution d'un jugement contradictoire du Tribunal Civil de Saint-Omer en date du 8 Octobre 1943. Requête de : 1o M. Clotaire LEJEUNE, papetier, demeurant à Arques ; 2o Mme Julia LEJEUNE, sans profession, demeurant à Vaujours (Seine-et-Oise), Veuve de M. Jules StMON ; 3o Mme Antonie, Marie LEJEUNE, épouse de M. Paul COCHET, mécanicien, avec lequel elle demeure à Loos-lez-Lille, et ce dernier, tant en son nom personnel au besoin que pour assister et autoriser son épouse ; 4o M. Nestor LEJEUNE, ouvrier tanneur, demeurant à Blendecques ; 5o Mme Geneviève LEJEUNE, épouse de M. Gabriel MARQUISE, employé de chemin de fer, avec lequel elle demeure à Vieux-Condé, et ce dernier, tant en son nom personnel au besoin que pour assister et autoriser son épouse ; 6o M. Aimé LEJEUNE, terrassier, demeurant à Saint-Pol-sur-Mer ; 7o Mme Marie LEJEUNE, ménagère, demeurant à Arques, Veuve de M. Gustave, Clément BERNIERE Demandeurs poursuivants ayant Me EDOUARD pour Avoué. En présence du ou lui dûment appelé de : Me Joseph TRECA, Notaire à Saint-Omer, y demeurant rue Saint Bertin, commis par jugement rendu par la Chambre du Conseil du Tribunal Civil de Saint-Omer, le 23 Juillet 1943, pour représenter dans les opérations de licitation dont il est parlé dans le jugement sus-énoncé M. Gaston LEJEUNE, ci-devant à Boulogne-sur-Mer, actuellement sans domicile, ni résidence connus. Défendeur es-qualité ayant Me DEBAVELAERE pour Avoué Cahier des charges déposé en l'étude de Me MONROY, Notaire à Saint-Omer. S'adresser pour tous renseignements : en ladite étude, en celle de Me Edouard, Avoué poursuivant la vente et en celle de Me Debavelaere, Avoué, présent à la vente.

Autorisation Préfectorale pour acquérir. Seuls les amateurs ayant obtenu l'autorisation préfectorale en vertu de la Loi du 18 Novembre 1940, pourront enchérir et se rendre adjudicataires. S'adresser à cet effet immédiatement et sans délai en l'étude de Me MONROY, Notaire à Saint-Omer, pour l'avoir dans le plus bref délai. Rédigé par l'Avoué poursuivant soussigné à Saint-Omer, le 12 Novembre 1943 (signé) : R. EDOUARD. Enregistré à Saint-Omer, le 12 Novembre 1943, f° 9 no 20. Reçu : trente francs (signé), Bessodes.

Etude de Me Pierre SIX, Avoué à Lille, 9, rue de Puébla, Successeur de Me GODRON. — **Vente sur licitation BONNEL.** — Insertion prescrite par ordonnance de M. le Président du Tribunal Civil de Lille, du 10 Novembre 1943, enregistré, en application du décret du 29 Novembre 1939. — **A VENDRE en un seul lot.** — Département du Nord. — Arrondissement de Lille. — VILLE DE ROUBAIX, rue Nain, No 21. — **UNE MAISON à usage de commerce ou d'habitation,** libre d'occupation. — Rue Nain, 21 bis. **MAISON à usage d'habitation. Mise à prix globale : 60.000 francs.** — La vente se poursuit à la requête de : 1o Madame Julie GOOSENS, veuve de Monsieur Clovis Henri Joseph BONNEL, sans profession, demeurant à Clamart (Seine), rue Lily, no 25 ; 2o Monsieur Marcel Jules Paul BONNEL, dessinateur projeteur, demeurant à Clichy (Seine), boulevard Victor Hugo, no 97, époux de dame Madeleine Marie AYGALENG ; 3o Mademoiselle Marie Louise Julie Joseph BONNEL, célibataire majeure, secrétaire, demeurant à Clamart, rue Lily, no 25 ; 4o Madame Alix Yvonne Françoise CLERGUE, institutrice, demeurant à Clamart, Avenue Victor Hugo, no 7, veuve de Monsieur Clovis Henri François Joseph BONNEL, en son vivant, architecte métreur au Ministère de l'Air ; Ladite dame agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de tutrice naturelle et légale de son fils Jacques Clovis Joseph BONNEL, né à Paris (14e) le 7 décembre 1924, son fils mineur, issu de son mariage avec ledit Monsieur Clovis Henri François Joseph BONNEL, décédé à Clamart, le 18 décembre 1938. Ayant pour avoué Me Six. — En vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête par la Chambre du Conseil du Tribunal Civil de Lille, le 12 Octobre 1943, enregistré. — L'adjudication aura lieu à l'audience des criées du Tribunal Civil de Lille, à une date qui sera fixée ultérieurement. — Dans le mois qui suivra la présente insertion, tout intéressé appartenant à l'une des catégories visées à l'article 1er du décret du 1er Septembre 1939 sur les mobilisés et à l'égard duquel il ne serait pas intervenu une ordonnance levant la suspension des délais, pourra former une opposition motivée à la levée de cette suspension par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal Civil de Lille. — Pour extrait : (s.) Pierre SIX

Etude de Me André CHATTELEYN, avoué près le Tribunal Civil de Lille, 27, boulevard Vauban. — Insertion prescrite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal Civil de Lille en date du 10 novembre 1943, enregistrée. — Il est porté à la connaissance de tous les intéressés qu'une distribution par contribution est ouverte au Greffe du Tribunal Civil de Lille, pour parvenir à la répartition de la somme de fr. : 20.000, provenant du prix de cession d'un fonds de commerce de débit de boissons par Mademoiselle Anne-Marie LAVIGNE, demeurant à Croix, rue Holden, 48, ci-devant et actuellement à Lamballe, à Monsieur Louis TACQUET, 138, rue de Chatilly à Calais. Dans le mois qui suivra la présente insertion, tout intéressé appartenant à l'une des formations visées par la décret du 1er septembre 1939 et à l'égard duquel il ne sera pas intervenu une ordonnance levant la suspension des délais, pourra former opposition à la levée de cette suspension par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal Civil de Lille. 36.224

Etude de Me Albert DUBOIS, avoué, 40, Boulevard Carnot. — D'un jugement rendu par le Tribunal Civil d'Arras, le 17 Juin 1942, enregistré et confirmé par arrêt de la Cour d'Appel de Douai, en date du 12 Avril 1943, enregistré, et signifié, contradictoirement, ENTRE : Monsieur le Docteur Emile DELPLACE, demeurant à Fampoux, rue du Pont, demandeur ayant Me Albert DUBOIS pour avoué constitué, d'une part ; ET : Madame Marie DELAUFFRE, épouse du susnommé, demeurant à Fampoux, demanderesse ayant Me Le Gentil pour avoué constitué, d'autre part, il appert : Que le divorce a été prononcé d'entre les époux DELPLACE-DELAUFFRE, à la requête et au profit du mari et aux torts et griefs de la femme et que la séparation de corps a été prononcée d'entre les dits époux à la requête et au profit de la femme et aux torts du mari. Pour extrait (s.) A. Dubois

IMPORTANTE ENTREPRISE DE CONSTRUCTION DEMANDE
OUVRIERS TOUTES CATÉGORIES ET MANŒUVRES
POUR TRAVAUX NORD, PAS-DE-CALAIS
CONDITIONS AVANTAGEUSES
Etabl. DAEMEN FRÈRES
29, RUE ESQUERMOISE — LILLE

Etude de Me J. LEFORT, docteur en droit, avoué à LILLE, rue Nationale, 95. — Insertion prescrite par ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal civil de Lille, le six novembre 1943, enregistrée, par application du décret du 29 novembre 1939, articles 4 et suivants. — **Ville de La Madeleine-lez-Lille, rue d'Oran, 120 bis. — UNE MAISON à usage d'habitation, A VENDRE** par suite de succession vacante. — **Mise à prix : 8.000 francs.** — La vente se poursuit à la requête du M. Fernand Louchart, greffier du Tribunal civil de Lille, demeurant à Lille, rue Négrier, 58, agissant au nom et comme curateur à la succession vacante de Monsieur Ferdinand Louis Joseph BENJAMIN, en son vivant sans profession, demeurant à Lille, avenue du Peuple Belge, 104, où il est décédé le dix-sept novembre 1940, veuf en premières noces de Madame Marie-Françoise BETTWILLER, époux divorcé en deuxièmes noces de Madame Berthe Noémie MICHELOUP, veuf en troisièmes noces de Madame Léonie Mélanie THYS, et époux en quatrièmes noces de Madame Mathilda Emilie WILLEM, ladite dame épouse divorcée en premières noces de Monsieur Clotaire Thomas DELSAUX et veuve en secondes noces de Monsieur Gabriel BOURY ; nommé à cette fonction suivant jugement rendu par la Chambre du Conseil du Tribunal civil de première instance de Lille, le trente mars 1943. Ayant pour avoué Me LEFORT. — L'adjudication aura lieu à l'audience publique des criées du Tribunal civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville. — Dans le mois qui suivra la présente insertion, tout intéressé appartenant à l'une des catégories visées à l'article premier du décret du 1er Septembre 1939, sur les mobilisés, et à l'égard duquel il ne serait pas déjà intervenu une ordonnance levant la suspension des délais, pourra former opposition motivée à la levée de cette suspension par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal civil de Lille. — Pour extrait (s) LEFORT. 36214

Etude de Me André CHATTELEYN, avoué, 27, Bd Vauban, LILLE. — **DIVORCE.** — Suivant jugement rendu par défaut le 22 Juillet 1943, enregistré, le tribunal civil de Lille a prononcé le divorce entre Mme Rose-Marie ROMON, épouse LOTTE, rue Grand-Chemin, 98, à Roubaix ; ET : M. Clotaire LOTTE, demeurant à Wavrin, rue Gambetta ; Au profit de Madame LOTTE-ROMON. — Me Chatteleyn, avoué, occupait pour ladite dame dans l'instance. — Pour extr. : (s) CHATTELEYN. 36.222

Etudes de Me ROBLOT, notaire à ARRAS, rue des Portes cochères ; de Me SCHALLIER, Notaire à BOURBOURG, et de Me André GODIN, avoué, 19, rue Gambetta, à ARRAS. — COMMUNE DE WATTEN. — **A vendre : UNE PIECE DE TERRE LABOURABLE de 1 ha, 94 a., 34 ca., plus amplement** désignée ci-après. — Il sera, le **Mercredi cinq Janvier mil neuf cent quarante quatre,** à quatorze heures trente, heure allemande, en l'hôtel de Madame Rommelaere, à Watten, procédé, par le ministère de Me SCHALLIER, notaire à Bourbourg, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux, de l'immeuble dont le désignation suit : **Désignation** : COMMUNE DE WATTEN : 1 hectare 94 ares, 34 centiares, d'après titres, 1 hectare, 90 ares, 40 centiares d'après cadastre, 1 hectare, 90 ares, 74 centiares, d'après bail, de terre labourable, à Wattendam, repris au cadastre sous les numéros 966 et 967, de la section A, 999-300 à 307 inclus, tenant du nord à M. Tétart Carre et à Mademoiselle Françoise Wéber de l'est au chemin de Millem. Messieurs Tant Lausberre et Gournay ; de l'ouest au Waetergand, le Boudyk, et du sud au Waetergand et à Messieurs Tant et Gournay. Loués à M. Maurice Vanhelle, cultivateur à Holque, le bais expirant le onze novembre 1944. — **Mise à prix : cent trente mille frs : 130.000.** — Cette vente a lieu en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil d'Arras, le 25 Juillet 1943, enregistré, aux requêtes, poursuites et diligences des consorts VERGRIETTE, et autres. Ayant Me GODIN pour avoué. — En présence ou lui dûment appelé de M. Henri LEROY, propriétaire, demeurant à DOUAI, subrogé tuteur de mineur André Robert VERGRIETTE. — Aux charges, clauses et conditions du cahier des charges dressé par Me SCHALLIER, notaire à Bourbourg et déposé en son Etude, où les amateurs peuvent en prendre connaissance. — Fait et rédigé par l'Avoué poursuivant, soussigné à ARRAS, le 15 Novembre 1943 (s.) André GODIN. — La présente insertion contient insertion légale prescrite par la loi et tient lieu de celle prescrite par le décret loi du 29 Novembre 1939 : en exécution d'une ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal civil d'Arras, le 21 septembre 1943, enregistrée. En conséquence, dans le mois des présentes, toute personne ou société visées au décret du 1er Septembre 1939, pourra former opposition motivée à la levée de la suspension des délais, par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal civil d'Arras. — **Avis Important.** — En adjudication de la loi du 16 Novembre 1940, les amateurs qui désirent se rendre adjudicataires des dits immeubles devront, au préalable, obtenir l'autorisation préfectorale. — Pour tous renseignements et aussi pour obtenir l'autorisation préfectorale, s'adresser au moins quinze jours avant la vente, à Me ROBLOT, Notaire à Arras, chargé de la liquidation ; 2o Me SCHALLIER, Notaire à Bourbourg, chargé de la vente et à Me GODIN, Avoué à Arras, poursuivant la vente. 36215

Etude de Me J. BOYER-CHAMMARD, avoué à Lille, rue Royale, 45 bis. — **DIVORCE.** — A. J. Déc. de Lille 23-11-1942. — D'un jugement rendu par défaut par la première Chambre du Tribunal Civil de première instance de Lille, le 1er juin 1943, enregistré et signifié, il appert que la divorce a été prononcé au profit de Monsieur Louis Edouard VERMEERSCH, fileur, demeurant à Roubaix, 6, rue de la Banque, Cour Lecompte, actuellement prisonnier de guerre en Allemagne, matricule 5.322, Stalag XVI A, Kommando 1702, à l'encontre de Madame Renelde-Aline VERSTRAETE, son épouse, domicilée de droit avec lui, mais actuellement détenue à la prison de Loos. Que Me J. BOYER-CHAMMARD, avoué, occupait dans l'instance pour Monsieur VERMEERSCH. — Pour extrait : Signé J. BOYER-CHAMMARD. 36.225

VILLE DE LILLE. — Adjudications. — Le Maire de Lille donne avis que le 14 decembre 1943, à 11 heures, il sera procédé dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, à l'adjudication des travaux de reconstruction asphalte des trottoirs de la rue Esquermoise et de diverses autres arteres. Les pieces relatives a cette adjudication sont deposees au Bureau des Adjudications à la Mairie ou les intéresses peuvan ten prendre connaissance. 25.663

Etude de Maître André CHATTELEYN, avoué à Lille, 27, boulevard Vauban. — VENTE PAR SUITE DE SAISIE IMMOBILIERE (LEPEZ-COURTECUISSE) .— *UNE MAISON A HAUBOURDIN*, Rue du Maréchal Foch, 20. Il est porté à la connaissance de tous ceux à qui il appartiendra, que ... Elle COUSIN-FRY, négociant en fruits, demeurant à Lomme, avenue de Dunkerque, 749, agissant en qualité de créancier inscrit, poursuit la vente sur saisie à l'encontre de M. Georges LEPEZ, boulanger, demeurant à Haubourdin, Marie COURTECUISSE son épouse, demeurant à LOOS, 19, rue Auguste. Potie, d'une maison à usage d'habitation sise à Haubourdin, rue du Maréchal Foch, No 20, avec le terrain sur lequel elle est érigée et en dépendant. Cette saisie a été effectuée suivant commandement saisie de Maître CROMBET, huissier à Lille le 15 juillet 1943, Fo 2 C, 31, transcrit au premier bureau des hypothèques de Lille le 7 octobre 1943, Vol 7 No 60. La vente aura lieu après l'accomplissement des formalités légales à une date qui sera ultérieurement fixée et annoncée sur la mise à prix de 10.000 francs. Cette publication est faite conformément à l'article 4 du décret du 29 novembre 1939. En vertu de l'article 5 dudit décret loi, tout intéressé qui serait en état de se prévaloir des dispositions du décret du 1er septembre 1939, pourra, dans le mois de la présente insertion, former opposition motivée à la levée de la suspension des délais par lettre recommandée adressée à M. le Greffier du Tribunal civil de Lille. — A. CHATTELEYN. 36.207

Etude de Maître Paul CARLIN, avoué à Arras — D'un jugement contradictoirement rendu, le vingt quatre mai mil neuf cent trente neuf, enregistré, signifié et transcrit. Entre Madame Simona GRARE, débitante de boissons, épouse de M. MARQUIS, demeurant à Saint-Laurent-Blangy demanderesse au principal, défenderesse reconventionnelle, ayant Me Paul CARLIN pour avoué, d'une part. Et Monsieur Georges MARQUIS, manœuvre à l'usine de Vimy, demeurant à Saint-Laurent-Blangy, ci-devant et actuellement à Saints-Catherine, 120, rue de Lille, défendeur au principal, demandeur reconventionnel, ayant Me BENOIT, suppléant de Me DOZIAS, pour avoué d'autre part. Il appert que le divorce a été prononcé aux torts réciproques des deux époux et qu'il est devenu définitif. — Pour extrait : Signé : P. CARLIN. 36.221

Etude de Me BEVIERRE, avoué à Cambrai, 8, rue Léon-Gambetta — **DIVORCE.** — Assistance Judiciaire. Décision du 10-11-1941. — D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal de première instance séant à Cambrai, le 29 juillet 1943 enregistré, signifié et devenu définitif. Entre M. Marcel CARPENTIER, boulanger, demeurant à Vertain, 13, Grand'Place, demandeur principal, défendeur reconventionnel, ayant pour avoué constitué Me BEVIERRE. Et Mme Renée DORCIMON, épouse de M. CARPENTIER sus-nommé, ladite dame demeurant à Vertain, défenderesse principale, demanderesse reconventionnelle, ayant pour avoué constitué Me GAILLOT. Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux CARPENTIER-DORCIMON et ce au profit du mari. — Cambrai, le quinze novembre 1943. Pour extrait : Signé : BEVIERRE. Visé pour timbre et enregistré à Cambrai, le 17 novembre 1943, folio 73, case 14 à recouvrer en débet trente-six francs. Le Receveur : Signé JACQUET. 36.229

Etudes de Me BERTRAND, notaire à Origny-Sainte-Benoite, de Me BUREAU, notaire à Soissons, et de Me Jean LABOURET, avoué à Saint-Quentin, 9, place des Enfants de Chœur (Successeur de son père). **VENTE PAR SUITE DE LICITATION** de : I. **UNE MAISON,** sise à Mont d'Origny, en haut de la rue de l'Eglise, avec remise, le tout d'une superficie de 16 ares 72 centiares. II. **Quatre ares quatorze centiares** de bois, au terroir de Vénizel, lieudit « le Bois Mouron » et **Trois ares huit centiares** de bois, au terroir de Septmonts lieudit « A la Fontaine des Commis ». Les adjudications auront lieu savoir : I. **Pour l'immeuble sis à Mont d'Origny (Aisne), le samedi huit janvier mil neuf cent quarante quatre, à quatorze heures,** en la Mairie du Mont d'Origny, et par le ministère de Me BERTRAND, notaire à Origny-Sainte-Benoite, commis à cet effet ; II. **Pour les deux parcelles de bois aux terraire de Vénizel et Septmonts (Aisne)** le même jour **samedi huit janvier mil neuf cent quarante quatre, à quatorze heures,** en l'Etude et par le Ministère de Me BUREAU, notaire à Soissons, commis à cet effet. On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête collective par le Tribunal civil de Saint-Quentin, le 26 octobre 1943, enregistré, Et aux requête poursuites et diligences de : 1o Monsieur Ferdinand LANDRY, capitaine de gendarmerie en retraite demeurant à Mont d'Origny, veuf de Madame Maria DUPONT. 2o Monsieur Daniel Emile MELERE, agriculteur demeurant à Mont d'Origny, Maire de ladite commune, « Agissant en sa dite » qualité de maire et au nom de la commune de » Mont d'Origny, et autorisé aux fins des présentes suivant délibération du Conseil municipal de » ladite commune, en date du 11 mars 1943, ainsi » prouvée par M. le Préfet de l'Aisne, le 2 juillet 1943 ». 3o Madame Marie LAVOCAT, sans profession, épouse de Monsieur Maurice Jules PATIN, cultivateur, avec lequel elle demeure à Acy (Aisne), et dudit sieur PATIN, pour la validité de la procédure Poursuivants ayant Me Jean LABOURET pour avoué. Il sera procédé le **samedi huit janvier mil neuf cent quarante quatre, à quatorze heures,** à la vente sur licitation au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit : savoir : **En le Moirie de Mont d'Origny, et par le ministère de Me BERTRAND,** notaire à **Origny-Sainte-Benoite,** de l'immeuble dont le désignation suit : **Désignation** : COMMUNE DE WATTEN : 1 hectare 94 ares, 34 centiares, d'après titres, 1 hectare, 90 ares, 40 centiares d'après cadastre, 1 hectare, 90 ares, 74 centiares, d'après bail, de terre labourable, à Wattendam, repris au cadastre sous les numéros 966 et 967, de la section A, 999-300 à 307 inclus, tenant du nord à M. Tétart Carre et à Mademoiselle Françoise Wéber de l'est au chemin de Millem. Messieurs Tant Lausberre et Gournay ; de l'ouest au Waetergand, le Boudyk, et du sud au Waetergand et à Messieurs Tant et Gournay. Loués à M. Maurice Vanhelle, cultivateur à Holque, le bais expirant le onze novembre 1944. — **Mise à prix : cent trente mille frs : 130.000.** — Cette vente a lieu en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil d'Arras, le 25 Juillet 1943, enregistré, aux requête, poursuites et diligences des consorts VERGRIETTE, et autres. Ayant Me GODIN pour avoué. — En présence ou lui dûment appelé de M. Henri LEROY, propriétaire, demeurant à DOUAI, subrogé tuteur de mineur André Robert VERGRIETTE. — Aux charges, clauses et conditions du cahier des charges dressé par Me SCHALLIER, notaire à Bourbourg et déposé en son Etude, où les amateurs peuvent en prendre connaissance. — Fait et rédigé par l'Avoué poursuivant, soussigné à ARRAS, le 15 Novembre 1943 (s.) André GODIN. — La présente insertion contient insertion légale prescrite par la loi et tient lieu de celle prescrite par le décret loi du 29 Novembre 1939 : en exécution d'une ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal civil d'Arras, le 21 septembre 1943, enregistrée. En conséquence, dans le mois des présentes, toute personne ou société visées au décret du 1er Septembre 1939, pourra former opposition motivée à la levée de la suspension des délais, par simple lettre recommandée adressée au Greffier du Tribunal civil d'Arras. — **Avis Important.** — En adjudication de la loi du 16 Novembre 1940, les amateurs qui désirent se rendre adjudicataires des dits immeubles devront, au préalable, obtenir l'autorisation préfectorale. — Pour tous renseignements et aussi pour obtenir l'autorisation préfectorale, s'adresser au moins quinze jours avant la vente, à Me ROBLOT, Notaire à Arras, chargé de la liquidation ; 2o Me SCHALLIER, Notaire à Bourbourg, chargé de la vente et à Me GODIN, Avoué à Arras, poursuivant la vente. 36216

Etudes de Me BERTRAND, notaire à Origny-Sainte-Benoite, de Me BUREAU, notaire à Soissons, et de Me Jean LABOURET, avoué à Saint-Quentin, 9, place des Enfants de Chœur (Successeur de son père). **VENTE PAR SUITE DE LICITATION** de : I. **UNE MAISON,** sise à Mont d'Origny, en haut de la rue de l'Eglise, avec remise, le tout d'une superficie de 16 ares 72 centiares. II. **Quatre ares quatorze centiares** de bois, au terroir de Vénizel, lieudit « le Bois Mouron » et **Trois ares huit centiares** de bois, au terroir de Septmonts lieudit « A la Fontaine des Commis ». Les adjudications auront lieu savoir : I. **Pour l'immeuble sis à Mont d'Origny (Aisne), le samedi huit janvier mil neuf cent quarante quatre, à quatorze heures,** en la Mairie du Mont d'Origny, et par le ministère de Me BERTRAND, notaire à Origny-Sainte-Benoite, commis à cet effet ; II. **Pour les deux parcelles de bois aux terraire de Vénizel et Septmonts (Aisne)** le même jour **samedi huit janvier mil neuf cent quarante quatre, à quatorze heures,** en l'Etude et par le Ministère de Me BUREAU, notaire à Soissons, commis à cet effet. On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête collective par le Tribunal civil de Saint-Quentin, le 26 octobre 1943, enregistré, Et aux requête poursuites et diligences de : 1o Monsieur Ferdinand LANDRY, capitaine de gendarmerie en retraite demeurant à Mont d'Origny, veuf de Madame Maria DUPONT. 2o Monsieur Daniel Emile MELERE, agriculteur demeurant à Mont d'Origny, Maire de ladite commune, « Agissant en sa dite » qualité de maire et au nom de la commune de » Mont d'Origny, et autorisé aux fins des présentes suivant délibération du Conseil municipal de » ladite commune, en date du 11 mars 1943, ainsi » prouvée par M. le Préfet de l'Aisne, le 2 juillet 1943 ». 3o Madame Marie LAVOCAT, sans profession, épouse de Monsieur Maurice Jules PATIN, cultivateur, avec lequel elle demeure à Acy (Aisne), et dudit sieur PATIN, pour la validité de la procédure Poursuivants ayant Me Jean LABOURET pour avoué. Il sera procédé le **samedi huit janvier mil neuf cent quarante quatre, à quatorze heures,** à la vente sur licitation au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit : savoir : **En le Moirie de Mont d'Origny, et par le ministère de Me BERTRAND,** notaire à **Origny-Sainte-Benoite,** de l'immeuble dont le désignation suit : **Désignation** : Commune de